

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



Le palais des fêtes de Francfort. — Un éclairage de 400.000 bougies. — La scène et la salle. — Les garages démontables de dirigeables. — Construction et montage. — L'aveugle et le paralytique.

Il faut le reconnaître, on fait plus grandement les choses dans les villes étrangères que dans nos villes de province, en France. Ainsi, la ville de Francfort possède, depuis le mois de mai dernier, une vaste salle qu'on peut qualifier justement de superbe palais et qui laisse bien loin derrière elle, comme dimensions du moins, sinon comme goût architectural et correcte élégance, notre jolie Salle Rameau, de dimensions vraiment trop restreintes.

La salle de Francfort couvre un espace rectangulaire de 70 mètres de largeur sur 115 mètres de longueur, mais, en réalité, les deux grands côtés s'élargissent vers le milieu par des courbes convexes qui augmentent encore la superficie de cette immense halle. La construction est flanquée de quatre tourelles d'angles et tout le long des grands côtés, à profil ondulé suivant une ligne mixte, en parties droite et courbe, courent deux étages de galeries en arcades.

La halle est surmontée, au centre, d'une coupole à base elliptique, qui s'élève à la hauteur de 28 mètres et sur tout le pourtour règnent deux balcons, le premier soutenu par des colonnettes en béton armé, et le deuxième supporté par des consoles en fer.

L'ossature de la salle est constituée par des pilastres en treillis de fer, revêtus de dalles en ciment, jusqu'au deuxième balcon. La charpente de la toiture, entièrement en fer, se compose d'arcs cylindriques dont les âmes en tôle sont ajourées de trous octogonaux. Ces arcs sont supportés par des pieds-droits formés de poutres en treillis.

La coupole, qui a pour base une ellipse dont les axes ont respectivement des longueurs de 34 mètres et 54 mètres, est supportée par vingt arcs en fer de même construction dont les douze premiers, correspondant aux longs côtés de la salle, sont prolongés jusqu'au sol, tandis que les huit autres prennent directement leur appui sur deux arcs qui limitent la coupole dans la direction du grand axe. La poussée de ces dernières fermes est équilibrée et transmise jusqu'aux fondations par deux couples d'arcs-boutants, disposés aux extrémités de la halle, parallèlement à son axe longitudinal.

Tous les arcs de la coupole sont rivés à leur extrémité supérieure sur un cercle supportant un lanterneau ; ils sont, en outre, entretoisés, à différentes hauteurs, par d'autres cercles concentriques. Il résulte de cette construction que tous les supports étant reportés sur le périmètre de la salle, il n'existe à l'intérieur aucune colonne, aucun obstacle pouvant gêner la vue des spectateurs les jours de représentation ou d'audition théâtrale, ou encombrer l'espace dont on peut disposer pour les stands d'exposition.

*
**

La partie centrale de la coupole est vitrée jusqu'au deuxième cercle d'entretoises ; l'éclairage de jour est, en

outre, complété par les larges baies ouvertes sur les parois verticales du hall. Quant à l'éclairage de nuit, il est assuré par trois couronnes concentriques de lampes à arc suspendues aux cercles de la coupole, la première constituée par vingt lampes de 4.000 bougies et les deux autres par des lampes de 1.600 bougies.

Cet éclairage est complété, pour les soirées de gala, par des lignes de lampes à incandescence de 2 bougies, fixées à des intervalles réguliers de 12 centimètres 1/2 et dessinant les lignes de l'ossature de la construction. On évalue à 400.000 bougies l'intensité totale de l'éclairage, qui exige une puissance électrique de 360 kilowatts, correspondant à une force motrice de près de 500 chevaux.

L'aération et le chauffage n'ont pas été non plus oubliés. L'air frais, aspiré par des ventilateurs soufflants, est refoulé sur des radiateurs à vapeur et se répand dans la salle, pour être évacué ensuite par des cheminées disposées spécialement à cet effet.

L'aménagement de la halle comprend, sur le milieu en courbe du grand côté opposé à l'entrée, une scène pouvant recevoir à la fois 2.500 chanteurs, avec un orchestre approprié ; dans la salle, au rez-de-chaussée, un parterre contenant 6.400 fauteuils environ ; au premier balcon, 2.700 places de loges et de fauteuils et, enfin, 1.800 fauteuils au deuxième balcon ; soit, au total, près de 11.000 places offertes aux spectateurs les jours de représentation ou de concert.

Ce colossal établissement a coûté 4 millions de marks, soit 5 millions de francs, dont 2.700.000 marks pour la construction proprement dite, 400.000 pour le chauffage et la ventilation, 250.000 pour l'éclairage et 550.000 pour les aménagements divers.

**

Les ballons dirigeables qui évoluent dans l'atmosphère ne sont dans une sécurité relative que lorsqu'ils flottent librement dans l'océan des airs. Mais, lorsqu'ils sont arrêtés, à l'attache, ils seraient exposés à tous les désastres des tempêtes aériennes, comme un navire qui serait à l'ancre au milieu des vagues de la mer en furie, s'ils n'étaient abrités des atteintes de l'ouragan.

Il faut donc aux dirigeables, comme aux automobiles, des garages où ils puissent se remiser quand ils sont au repos. Si le dirigeable *Patrie* avait été à l'abri, quand une rafale de vent vint l'arracher des mains des soldats qui le retenaient, il n'aurait pas été perdu sans retour pour la défense nationale.

Il existe déjà un certain nombre de hangars fixes établis sur les principaux points d'attache de nos dirigeables, mais ces installations ne sauraient répondre à tous les besoins d'un ballon affecté au service d'une armée en campagne, qui doit avoir à sa disposition un garage toujours prêt à le recevoir dans le rayon de ses opérations.

Il s'agissait donc de construire un hangar transportable et, par suite, démontable. Le problème a été résolu par M. Vaniman, ingénieur en chef de l'expédition au pôle Nord, organisée par l'explorateur Wellmann.

On conçoit qu'un pareil abri doit avoir des dimensions respectables, quand il s'agit de loger des mastodontes aériens tels que le *Patrie*, dont le volume cubait 3.700 mètres cubes, avec une longueur de 61 mètres et un diamètre maximum de 10 m. 80.

Le hangar dont il s'agit est une vaste tente, de 14 mètres de largeur sur 66 mètres de longueur et 20 mètres de hauteur maximum, qui affecte en plan la forme d'un rectangle

allongé, terminé aux extrémités par des profils polygonaux en coupe-vent. Du côté de l'ouverture, ce profil est constitué par les toiles convenablement tendues qui servent de fermeture ; de l'autre côté, il résulte de la construction même de l'ossature métallique, qui comporte un pylône d'extrémité, suivi d'une ferme plus étroite que les autres au nombre de huit, qui sont réparties sur les côtés en ligne droite du rectangle.

Ces diverses formes cintrées et le pylône à section carrée sont formés de caissons en treillis de fer ; le pylône se démonte en deux tronçons et les fermes en six pièces, dont les poids individuels, aux termes du programme imposé, ne sont pas supérieurs à 500 kilogrammes.

Les sept travées des grandes fermes ont 8 m. 30 de largeur et les deux dernières, aboutissant au pylône de la proue, sont réduites à 7 m. 90 seulement.

Les fermes et le pylône d'extrémité sont réunis par sept cours de pannes, y compris les pannes faitières, toutes construites en forme de caissons à treillis.

*
**

Pour monter le hangar, on commence par tracer sur le sol l'implantation des pieds des fermes et du pylône, et l'on dispose sur les emplacements des semelles en chêne destinées à recevoir les abouts de ces pièces. On procède alors à l'emboîtement et au boulonnage des tronçons du pylône et des fermes, dont les éléments sont disposés sur le sol suivant l'implantation correspondant à chacune des pièces. On opère alors le levage de la charpente à l'aide de deux engins, construits spécialement pour cet usage. Les fermes sont reliées par les diverses lignes de pannes, au fur et à mesure du montage de chaque travée.

L'ossature étant achevée, l'ensemble de la charpente est recouvert d'une toile à voile imperméable, qui est fixée par deux lignes d'œillets à des pitons disposés sur le faitage du hangar et sur les arêtes du pylône et de la première ferme d'entrée. La porte se compose elle-même de deux rideaux à recouvrement, fixés également par des lignes d'œillets sur les pitons placés sur l'arête extérieure de la ferme de tête.

Les toiles des longs pans qui recouvrent tout le hangar sont maintenues contre l'ossature par huit ceintures horizontales en câble d'acier, tendues au moyen de chapes filettées à écrous, de manière à être suffisamment raidies pour n'être pas écartées des parois verticales sous l'action du vent.

Toute la charpente est d'ailleurs amarrée au sol par des haubans, attachés d'une part aux différentes fermes et ancrés, d'autre part, dans le sol. Chaque ferme est ainsi maintenue de chaque côté par deux haubans transversaux, dont l'un est fixé au niveau des naissances du cintre et l'autre à la moitié de la hauteur du pied-droit ; en outre, le pylône de la proue est amarré par trois câbles dans le plan longitudinal de l'abri, et il en est de même de la ferme de tête, qui est pourvue de deux haubans fixés en avant aux extrémités des pannes, à leur arrivée sur les montants de cette dernière ferme.

Les haubans, constitués par des câbles en fil d'acier de 180 kilogrammes de charge de rupture par millimètre carré, sont reliés, par l'intermédiaire de chapes filettées réglables, à des chaînes qui sont fixées sur des plaques rectangulaires, ancrées dans des tranchées de 1 m. 60 de profondeur, creusées dans le sol environnant.

*
**

Les toiles formant fermeture de la porte sont elles-mêmes tendues, comme nous l'avons dit précédemment, par trois séries de haubans, agissant dans le plan médian, d'une part, et au milieu de la largeur de chaque toile, symétriquement à l'axe, d'autre part. Ce dispositif a pour effet de donner à la fermeture la forme en coupe-vent, sur laquelle l'effort de la rafale a moins d'action.

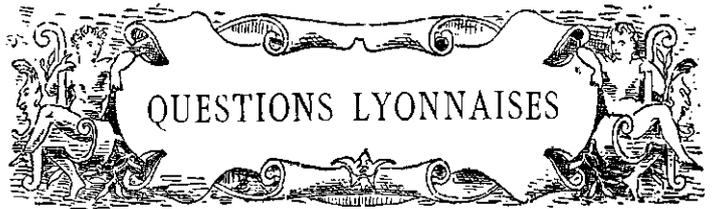
Lorsqu'on veut ouvrir le hangar pour y remiser un ballon dirigeable, il suffit de détacher les chapes des haubans et de tirer sur le point de chaînette qui relie les deux moitiés de la porte ; les toiles de fermeture étant ainsi libérées, on les relève, à l'aide de poulies de renvoi, en les appliquant respectivement comme des rideaux sur les deux montants de la ferme.

Quant au temps nécessaire pour édifier un pareil hangar, on compte que cinquante ouvriers exercés peuvent effectuer ce travail en quinze heures environ, dont six heures sont employées au montage seul de la charpente. Il faut à peu près le même temps pour opérer le démontage, par des opérations inverses.

Le génie militaire dispose ainsi d'un appareil qui constitue le complément indispensable de ces engins aériens dirigeables, qui sont appelés sans doute à jouer le plus grand rôle dans les guerres de demain, conflits qui sont d'autant moins à redouter, d'ailleurs, qu'on les aura mieux prévus et qu'on s'y sera mieux préparé.

Mais tous ces progrès, suivant la loi immuable, comportent toujours la contre-partie, destinée à équilibrer, dans tous les cas, les avantages et les inconvénients. En fait, le matériel de campagne sera notablement alourdi par le transport, au moyen de camions, de ces constructions métalliques pesant plusieurs dizaines de mille kilogrammes. C'est ainsi que le plus léger que l'air, ô ironie de la science ! se trouve fatalement assujéti au plus lourd que l'air, qui seul peut lui assurer un refuge contre les colères du fluide aérien.

DARYMON.



L A

RECONSTRUCTION DE LA GARE DE PERRACHE

Les Voies ferrées lyonnaises et le développement de la ville de Lyon.

Nous avons fréquemment entretenu nos lecteurs de la question si importante de la reconstruction de la gare de Perrache et du déplacement éventuel des voies ferrées lyonnaises.

Il nous paraît opportun de développer de nouveau les arguments qui militent en faveur des projets que nous avons maintes fois signalés, la Compagnie des Chemins de fer P.-L.-M. étant disposée, paraît-il, à prendre sous peu une décision définitive pour remédier à l'insuffisance de notre gare principale.

Or, lorsque les ingénieurs de cette Société auront terminé leurs études et quand le Conseil de cette puissante Administration aura statué sur les propositions qui lui seront faites par ses services compétents, il sera trop tard pour émettre des idées et élever la voix dans le but de défendre telle ou telle solution conforme aux intérêts généraux de notre ville, car toute opposition à la dernière minute ne ferait que retarder inévitablement, sans espoir de succès, les transformations prévues par le P.-L.-M. On serait donc acculé à accepter sans changement les quelques améliorations proposées, plutôt que de risquer d'ajourner *sine die* une question qui devient urgente.

Nous ne voulons pas dire que la Compagnie ne cherchera, en aucun cas, à tenir compte de certaines considérations locales ; elle le fera sans doute si elle peut apprécier certaines d'entre elles et si cela ne l'engage pas à des dépenses complémentaires, mais comme elle n'aura d'ail-

leurs logiquement à défendre que ses intérêts propres, il est bien évident qu'on ne pourrait raisonnablement lui demander de se résigner, à l'avance, à des sacrifices considérables dans l'unique but de se soucier, mieux que notre Municipalité, qui reste trop souvent inerte quand il s'agit de l'avenir de Lyon, des conséquences que pourrait avoir, sur le développement futur de l'agglomération lyonnaise, telle ou telle combinaison.

D'ailleurs, elle n'aurait pas les éléments nécessaires pour faire une étude sérieuse et, en outre, si un premier examen de sa part laissait prévoir des rectifications d'alignements, des tracés d'artères nouvelles, la mise en état de viabilité de certaines voies publiques et des expropriations pour des opérations connexes regardant l'Administration municipale et non le Chemin de fer, on ne pourrait s'étonner de ce que ladite Compagnie préfère, dans l'élaboration de ses projets, écarter systématiquement toute opération, non pas seulement onéreuse, mais du ressort exclusif de la Ville.

Donc, il serait absolument indispensable, croyons-nous, que la Mairie s'occupât dès maintenant de la question des gares et voies ferrées et entrât en conversation avec le P.-L.-M., afin de s'efforcer à trouver des bases d'entente permettant l'élaboration d'un programme commun remplissant toutes les conditions requises, au double point de vue des nécessités du trafic et de l'exploitation, et du développement et de l'amélioration de notre cité, tout en restant dans des limites raisonnables sauvegardant les finances des deux Administrations, les unes, comme les autres, n'étant pas inépuisables.

Cela dit, examinons quelles pourraient être les diverses solutions admissibles.

Il semblerait, si les bruits qui circulent ont un certain degré d'exactitude, que la Compagnie serait décidée, en principe, à se borner à l'agrandissement de la gare de Perrache actuelle en empiétant sur les jardins de façade et en renforçant ainsi considérablement la barrière massive qui condamne à l'isolement le quartier de Sainte-Blandine.

Evidemment, c'est la première idée qui pouvait se présenter à l'esprit des ingénieurs, puisque toute autre façon de résoudre le problème aurait exigé, au préalable, de laborieuses négociations avec la Ville et certains propriétaires, peut-être avec l'Etat ou l'Administration des Domaines.

Or, un Conseil d'administration, pressé peut-être d'aboutir devant la gêne croissante que subit son service d'exploitation et peu disposé à s'engager de lui-même dans un dédale de difficultés et de lenteurs en prenant l'initiative d'une conversation avec une Municipalité indifférente, qui, d'ailleurs, aurait probablement saisi ce prétexte pour poser des conditions, tandis qu'elle devrait, au contraire, envisager la question dans le sens le plus large, afin de chercher à réparer l'erreur commise au début, erreur qui a voué à l'abandon la presqu'île de Perrache, un Conseil d'administration de Compagnie de Chemin de fer, dis-je, ne peut étudier son programme qu'au point de vue strict des obligations créées par l'intensité croissante de la circulation sur les voies ferrées, sans pouvoir prendre aucune autre initiative.

C'est, en tout cas, et sans prétendre être dans le secret des dieux, de cette façon que je comprendrais l'attitude prêtée, à tort ou à raison, à la Compagnie P.-L.-M.

Quoi qu'il en soit, nous déplorerions vivement que l'on exécutât un projet transformant sur place la gare de Perrache et écartant à tout jamais la possibilité de voir un jour supprimer cette barrière. Aussi, préférerions-nous une autre solution, telle, par exemple, que l'ancien projet COMBEROUSSE, ou toute autre du même genre, créant de toutes pièces une nouvelle gare dans le sens parallèle au fleuve.

*
**

Rappelons, d'ailleurs, en quoi consiste cet ancien projet, que nous avons exposé en son temps.

La future grande gare centrale serait reconstruite sur la ligne de Saint-Etienne, près de la gare d'eau, en façade sur le cours Charlemagne, longitudinalement au Rhône et à la Saône, et sur l'emplacement des anciens ateliers, terrain, entrepôts et garages du Chemin de fer. Quelques absorptions d'immeubles pourraient être faites pour donner un peu plus d'espace, mais il ne serait pas rigoureusement indispensable de les réaliser toutes de suite. Bien entendu, les services déplacés devraient être reportés beaucoup plus loin.

Les bâtiments actuels de la gare de Perrache disparaîtraient totalement, mais l'on pourrait peut-être laisser subsister deux voies doubles de liaison entre le pont de la Quarantaine et la gare de la Mouche. Au besoin, et si les nécessités de l'exploitation le réclamaient, il serait possible d'établir un raccordement courbe, en viaduc, ou même en souterrain en relevant les niveaux des cours et artères entre le pont du Rhône et la nouvelle station centrale et en établissant ce raccordement en pente assez accentuée; mais, à notre avis, ce ne serait pas indispensable.

De la grande gare, la ligne principale Paris-Lyon-Marseille suivrait, pendant quelques centaines de mètres, la direction de Saint-Etienne et s'en détacherait un peu avant le confluent pour traverser le Rhône et rejoindre les voies actuelles de Marseille et de Grenoble, à peu près à la hauteur de la bifurcation présente de la ligne du Dauphiné. Les nouvelles voies se raccorderaient également, par une courbe en sens opposé, avec les rails de la direction de Genève et de la gare de la Mouche.

L'ensemble des installations à créer présenterait ainsi un circuit d'une certaine envergure englobant dans Lyon tout le quartier Gerland. Les abattoirs seraient, d'autre part, directement reliés aux voies ferrées et la gare principale à marchandises, ainsi que tous les magasins, dépôts, ateliers, etc., du P.-L.-M. seraient échelonnés sur le développement, relativement considérable, de la ligne entre la Mouche et le futur nouveau Pont du Rhône, du confluent.

Le circuit pourrait avoir plus ou moins d'ampleur et tel tracé précis, selon le programme de développement ultérieur de la ville qu'adopterait la Municipalité et selon les nécessités imposées par des considérations d'expropriations. Du reste, l'utilité de bien desservir l'arsenal peut conduire à adopter certaines dispositions de détail.

Le projet COMBEROUSSE comporte, de plus, la jonction directe des voies de la rive gauche avec la ligne de Saint-Etienne, sans passer par le tunnel de Sainte-Foy et en évitant la gare centrale, par la création d'un autre pont sur le Rhône, qui rejoindrait la direction de Givors en amont des ateliers d'Oullins. De la sorte, Saint-Etienne et la Loire seraient reliés directement avec Genève et Grenoble, sans qu'il soit utile de traverser la grande station ou d'y rebrousser chemin; si cette conception était adoptée, la circulation des trains de marchandises serait facilitée, ainsi que l'acheminement des convois prévus de mobilisation *via* Lyon-Bourg-Saint-Amour-Vesoul ou *via* Lyon-Grenoble.

La réalisation de ce projet dégagerait complètement les quartiers construits de la presqu'île, ainsi que toute la partie de la rive gauche dite de Gerland, actuellement barrée par les voies venant de Perrache, à la condition, évidemment, de ne pas laisser subsister de raccordement entre le pont de la Quarantaine et la Mouche. Seuls, les quais de la rive gauche de la Saône, occupés par des entrepôts, usines ou magasins particuliers, entre le cours du Midi et le confluent, resteraient à peu près ce qu'ils sont maintenant.

*
**

Un autre projet intéressant serait de construire, tout en maintenant la disposition des lignes prévues sur la presqu'île par le projet que nous venons d'exposer, mais sans grande gare dans ce quartier, la station centrale sur la rive gauche du Rhône et en partie sur l'emplacement des anciens terrains militaires de la Vitriolerie.

Il faudrait, dans ce cas, conserver absolument la jonction entre le pont de la Quarantaine et la station de la Mouche, et raccorder la ligne à la future nouvelle gare de la Vitriolerie par deux systèmes de voies courbes dans chaque sens.

Cela supposerait, évidemment, le maintien de la gare de Perrache actuelle, mais l'on pourrait la dégager ou la réduire.

Quant à la liaison avec la grande ligne de Marseille, elle devrait être établie par un vaste circuit traversant les Iles Larchevêque et rejoignant la gare de Saint-Fons. Le raccordement avec la direction de Saint-Etienne se ferait, comme dans le projet COMBEROUSSE, par une ligne courbe et un pont au droit des ateliers d'Oullins.

Un des inconvénients de cette variante serait la création d'un nouveau faisceau de voies ferrées sur la rive gauche, faisceau qui emprisonnerait en quelque sorte le quartier Gerland.

En outre, l'exécution du projet de gare centrale à la Vitriolerie changerait radicalement l'importance relative des différentes parties de la ville, en lésant des intérêts particuliers. Toutefois, l'établissement d'un pont monumental entre ladite gare et la presqu'île de Perrache pallierait, dans une certaine mesure, à ce dernier inconvénient.

Dans notre pensée, le réseau de l'Est serait de toute façon relié au faisceau centralisé à la grande gare, selon l'une des propositions que nous avons déjà exposées à nos lecteurs.

**

Telles sont, dans leurs grandes lignes, les deux projets qui, à notre avis, méritent un sérieux examen, à la fois de la Municipalité et de la Compagnie P.-L.-M.

A leur défaut, il faudrait étudier, comme nous l'avions d'ailleurs préconisé, la possibilité de reconstruire la gare de Perrache à deux étages, les voies étant abaissées et le cours Charlemagne relevé passant entre deux bâtiments latéraux, départ et arrivée, pour rejoindre en pente le cours du Midi surélevé aussi sur sa partie sud.

Dans notre prochain numéro, nous publierons le plan des deux principaux projets que nous venons d'exposer, en donnant quelques explications complémentaires.

SINED.

RÈGLEMENTATION DE L'EMPLOI DE LA CÉRUSE

M. Viviani a donné des instructions pour que les prescriptions visant l'emploi de la céruse soient rigoureusement observées.

On sait que la loi du 20 juillet dernier, qui a décidé l'interdiction de l'emploi de la céruse dans les travaux de peinture, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des bâtiments, ne doit recevoir son application que dans un délai de cinq ans à partir de sa promulgation.

M. Viviani vient d'inviter les inspecteurs divisionnaires du travail à ne pas attendre l'échéance de ce délai pour aborder l'étude et la mise en œuvre des solutions à intervenir, « afin que la date du 20 juillet 1914, qui marquera la suppression définitive de l'emploi de la céruse dans l'industrie du bâtiment, ne vienne point surprendre l'industriel ». Il les prie, en conséquence, de prendre les mesures nécessaires pour que le service d'inspection, au cours de ses tournées, donne dès à présent connaissance du texte de la loi nouvelle aux industriels intéressés, et leur rappelle ensuite périodiquement ses prescriptions.

« J'estime en outre, ajoute le Ministre, que la stricte application de la loi du 12 juillet 1902, réglementant l'emploi du blanc de céruse dans l'industrie de la peinture en bâtiment, est de nature à favoriser la mise en vigueur de la loi nouvelle, puisqu'elle a pour effet indirect, par les mesures

de protection qu'elle impose, de rendre moins aisé l'emploi de la céruse. Vous devrez, en conséquence, continuer à assurer, et avec plus de soins encore que par le passé, la stricte application de toutes les dispositions du décret précité. »

NÉCROLOGIE

François GENÉTY

Le 21 novembre dernier avait lieu, dans le cimetière de Trévoux (Ain), où il était décédé le 19, l'inhumation de François GENÉTY, ancien architecte à Lyon. Né à Beauregard (Ain), le 8 mars 1838, Fr. Genéty, entré à l'École des Beaux-Arts sous Chenavard et Jourdeuil, passa successivement par les cabinets B. Poncet (1856-59), F. Giniez (1859-62), A. et F. Benoit (1863-66).

Aux concours archéologiques de la Société Académique, il avait obtenu le 1^{er} prix en 1862 et en 1863.

Avec Poncet il collabora aux constructions élevées quai Saint-Jean-Baptiste, à Nice.

Nombreux sont les châteaux qu'il exécuta ou à la décoration desquels il collabora dans l'Ain (Treyve, Jassans, Beauregard) ; on lui doit les mobiliers des églises de Beauregard et Jassans ; des églises, hôpitaux et groupes scolaires à Ambérieux, Montmerle, Mizerieux, Bâgé-la-Ville, etc., ainsi que dans d'autres localités de ce département et de la région.

Admis à la Société Académique d'Architecture le 4 juillet 1878, Fr. Genéty en était resté membre titulaire jusqu'en ces dernières années où, en raison de son éloignement de Lyon, lui avait été conféré l'honorariat.

CONCOURS

LYON

ÉCOLE RÉGIONALE D'ARCHITECTURE : ADMISSION

Les épreuves du concours d'admission à l'École régionale d'Architecture de Lyon (1^{re} session de l'année scolaire 1909-1910) commenceront lundi prochain, 6 courant, à 8 heures du matin. Les inscriptions étaient reçues jusqu'au 27 novembre, au secrétariat de l'École, où le programme était à la disposition des concurrents. Nous admettons que les intéressés ont tous les moyens de s'informer à l'avance des dates de l'inscription et du concours ; il nous semble néanmoins que le secrétariat de l'École pourrait ne pas attendre une date aussi tardive pour les communications à la presse, qui n'ont pu être publiées, même par les journaux quotidiens, que quelques jours avant la clôture des inscriptions.

SAINT-ÉTIENNE

HABITATIONS A BON MARCHÉ (Résultats).

Par décision du 15 octobre dernier, le jury du concours organisé par le Comité de patronage des Habitations à bon marché et de la Prévoyance sociale du département de la Loire a décerné trois seconds prix de 400 francs chacun.

Les lauréats sont *ex-æquo* :

MM. Gaston DRANCEY, architecte-expert à Cherbourg, ancien architecte de la ville de Cherbourg, de l'arrondissement et des Monuments historiques ;

André BOULIN, architecte à Saint-Etienne, place Paul-Bert, n° 19 ;

Alfred MOST, architecte, professeur diplômé à Paris, rue Saint-Maur, 170.

Il n'a été décerné ni premier, ni troisième prix.

SOCIÉTÉ CONTRE L'ABANDON DES CAMPAGNES

MODÈLE-TYPE D'HABITATION AGRICOLE

La Société française d'Emulation agricole contre l'Abandon des campagnes, dont le siège social est à Paris, 3, rue

Baillif, ouvre un concours qui a pour but de déterminer le type modèle d'habitation pour un ménage d'ouvrier agricole ou de petit propriétaire rural.

L'exposé du concours fait ressortir que, si l'on s'est beaucoup préoccupé jusqu'ici du sort de l'ouvrier d'industrie, on s'est fort peu soucie, par contre, du « home familial » à assurer à l'ouvrier agricole.

L'habitation type devra être construite en matériaux les plus communément employés dans chaque région et remplir les meilleures conditions de solidité, d'hygiène, de confort et de bon marché.

Son prix de revient ne devra pas excéder 3.000 francs.

Le concours, ouvert dès maintenant, sera clos le 1^{er} avril 1910 ; les projets devront être remis au siège de la Société, 3, rue Baillif, à Paris.

Les principales récompenses seront : une première prime, de 500 francs ; une seconde prime, de 150 francs ; une troisième prime, de 100 francs. En outre, des médailles récompenseront les projets que le jury aura remarqués.

Pour les renseignements, s'adresser à M. Vermorel, architecte, secrétaire du concours, 4, avenue d'Orléans, Paris.

BIBLIOGRAPHIE

LYON : Architecture et décoration aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Par ROGATIEU LE NAIL

Notre XX^e siècle fournira-t-il, dans l'avenir, à ceux qu'intéresse la beauté de notre ville, matière à documents d'architecture et de décoration de nature à constituer d'importants ouvrages ? Il ne semble guère que les monuments récemment édifiés ou ceux projetés doivent jeter un grand éclat ni apporter une gloire retentissante. Au moins, nos contemporains peuvent-ils puiser dans la mine inépuisable que nous ont laissée les âges précédents ; malgré les publications variées déjà parues, il reste encore à glaner pour ceux qui savent voir et discerner. C'est ce que vient de faire avec un judicieux éclectisme notre éminent collaborateur Rogatien Le Nail, dont, à diverses reprises, la *Construction Lyonnaise* a eu la bonne fortune de publier d'intéressantes reconstitutions archéologiques ou d'artistiques projets, tels que celui de reconstruction et de décoration du pont la Feuillée.

Dans un luxueux album, *Lyon : Architecture et décoration aux XVII^e et XVIII^e siècles*, édité par la Librairie des Arts décoratifs (Calvas, 68, rue Lafayette, Paris), et que nos lecteurs pourront se procurer dans nos bureaux, il a reproduit, en les accompagnant d'une notice, les plus heureux spécimens de l'art monumental et décoratif laissés dans notre ville pendant la période envisagée.

Plusieurs, tels que l'hôtel de ville, l'Hôtel-Dieu, la loge du Change, l'Archevêché, la salle des Archives de la Charité, certains hôtels particuliers, nous sont montrés dans des détails qui échappent souvent à l'observation sommaire que nous faisons de ces monuments, ou échappent par leur situation à la vue du passant ; ailleurs, ce sont des tympans, mascarons, balcons, des impostes reproduits déjà en croquis ou dessins dans les nombreux ouvrages publiés sur Lyon ; mais, dans les 48 planches dont se compose l'ouvrage, la perfection des photographies et du procédé graphique employé est telle, que cette publication constitue une série de documents d'un prix inestimable.

Il convient donc de remercier hautement M. Le Nail d'avoir apporté une aussi précieuse contribution à l'histoire monumentale de notre ville. Espérons qu'en se limitant aux XVII^e et XVIII^e siècles, M. Le Nail n'a fait que commencer une série, pour la suite de laquelle il reste encore un grand nombre de matériaux. Nous ne doutons pas que le succès qu'obtiendra ce curieux album l'encourage à poursuivre un

laborieux travail dont nous sommes heureux de le féliciter, en souhaitant toutefois qu'il ne lui fasse pas abandonner ses prestigieuses reconstitutions archéologiques, telles que le cloître de Saint-Jean et l'abbaye d'Ainay, si remarquables aux derniers Salons de la Société lyonnaise des Beaux-Arts.

HENRI SOILLU.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

ALPES-MARITIMES. — Voici une série de projets qui vont recevoir une prochaine exécution : à Nice, création de groupes scolaires : Saint-Hélène et Port, 1.200.000 francs ; école du Vœu, 150.000 francs ; avenue Pauliani, 210.000 fr. ; quartier Saint-Sylvestre, 85.000 francs ; quartier de Gairaut, 130.000 francs ; quartier de la Mantega, 190.000 francs ; à Cannes, travaux au collège, 700.000 francs ; agrandissement ou construction des écoles Méro, Croisette, rues Macé et Bocca, 200.000 francs ; supplément pour la construction du canal du Loup, 300.000 francs. Les fonds seront réalisés au moyen d'un emprunt.

GARD. — La commune d'Aspères doit faire procéder à l'établissement d'un nouveau cimetière, 9.000 francs, et celle de Beauvoisin à la construction d'une école au hameau de Franquevaux et travaux communaux divers, 17.000 fr.

HAUTES-ALPES. — Le département des Hautes-Alpes est autorisé à emprunter une somme de 19.000 francs applicable, jusqu'à concurrence de 12.000 francs, aux dépenses d'appropriation de l'ancien évêché de Gap, et jusqu'à concurrence de 7.000 francs aux dépenses d'aménagement complémentaire du Musée départemental.

HAUTE-SAÛNE. — Prochainement aura lieu, à la préfecture de Vesoul, l'adjudication des travaux de construction d'une rigole de remplissage du réservoir du Ban de Champagny, 410.000 francs.

ISÈRE. — La commune de Vals doit faire procéder à la percée du quartier du Château ; la dépense est évaluée à 40.000 francs ; la canalisation des fontaines publiques, à laquelle on va procéder dans cette commune, est évaluée 30.000 francs ; et 44.700 francs sont consacrés au canal du chemin des Eschandal.

JURA. — La Municipalité de Dôle a élaboré un vaste programme de travaux comprenant des groupes scolaires, une école primaire supérieure, un collège de filles, un collège de garçons, des travaux de pavage, des égouts, un hôtel de ville, un hôtel des Postes, une transformation du système des eaux, et une crèche municipale. L'ensemble des travaux coûterait 1.200.000 francs.

LOIRE. — Le projet de reconstruction de la gare de la Terrasse, à Saint-Etienne, et surtout celui de l'établissement d'une importante gare de marchandises, depuis si longtemps en discussion, paraît entrer dans une phase définitive. La Compagnie P.-L.-M. a dressé les plans et devis. Le montant de ce dernier n'est pas moins de 2.585.000 francs. La nouvelle gare de marchandises occupera 60.000 mètres carrés et les voies projetées sont au nombre de 36.

RHÔNE. — Une somme de 606.200 francs est inscrite au budget de 1910 de Lyon, pour les constructions nouvelles des Manufactures de l'Etat. Sur cette somme, 500.000 francs sont consacrés à la reconstruction de la Manufacture des tabacs de Lyon. Les nouveaux plans sont terminés, on annonce que l'adjudication aura lieu avant la fin de l'année.

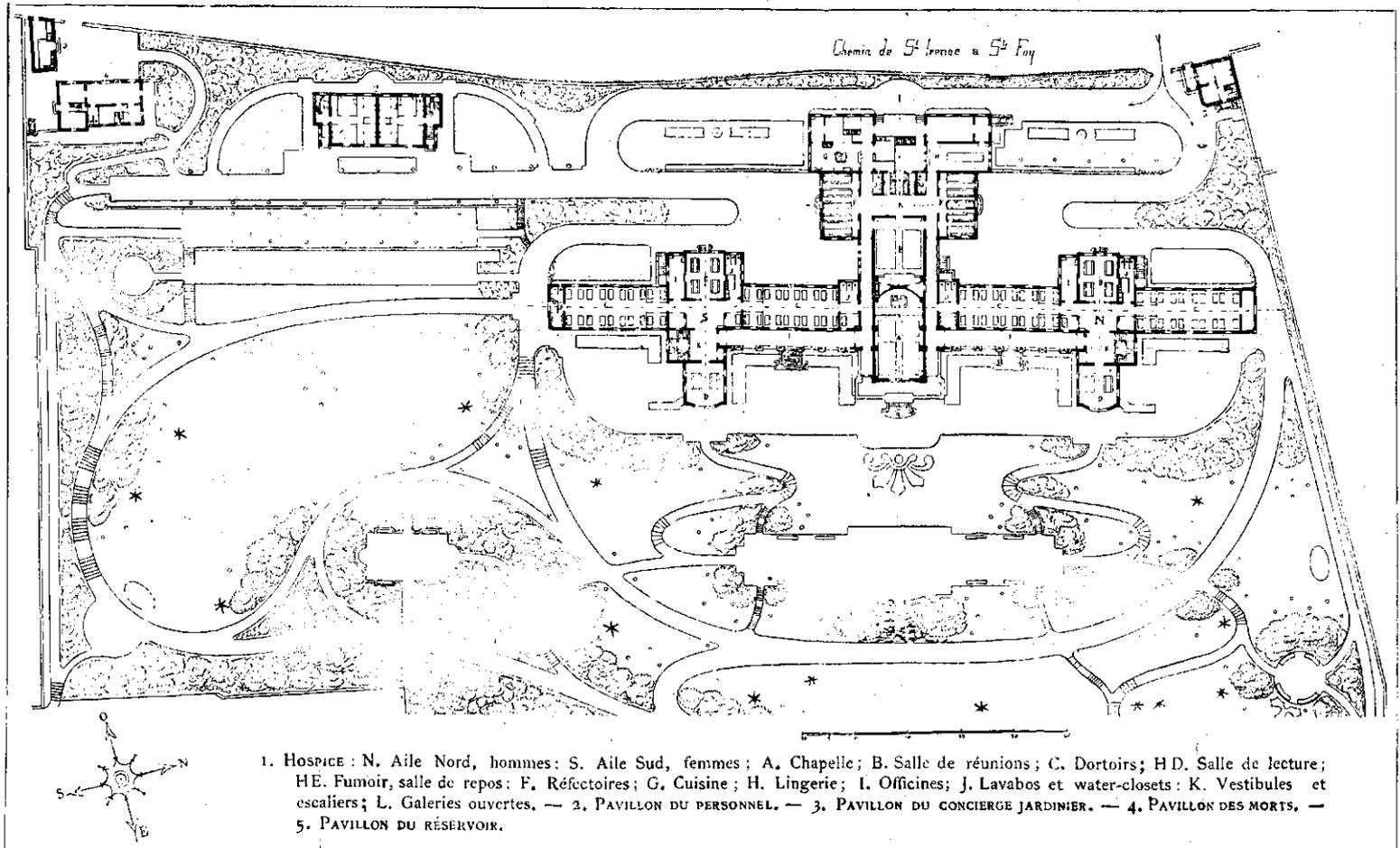
SAVOIE. — Le Maire de Chindrieux a présenté au Conseil un projet d'adduction d'eau potable, dont le devis s'élève à 100.000 francs.

L'HOSPICE DEBROUSSE

C'est le moment, croyons-nous, de parler de l'hospice Debrousse, achevé depuis quelques semaines, et actuellement occupé par ses pensionnaires, parce que, d'autre part, il est fortement question, à Lyon comme ailleurs, de construction de modernes hôpitaux. Maison de retraite pour les vieillards des deux sexes, l'hospice Debrousse, ainsi appelé du nom de sa généreuse fondatrice, peut être considéré, selon les circonstances, comme un hôpital, ou comme une vaste organisation propre à soigner la santé chancelante des vaincus

le choix du maître de l'œuvre. Pendant longtemps, en effet, les façades conserveront la propreté du neuf ; elles ne cesseront d'être pimpantes et gaies, échappant à tout jamais au badigeonnage décennal.

L'effet charme le visiteur, qui laisse ses yeux suivre les lignes élégantes de la façade principale, longue de 140 mètres. Le Villebois en bossage du soubassement, la pierre de Tournus au ton bleuâtre dans les bandeaux, et le Saint-Martin constituant le perron de la chapelle, se mêlent gracieusement au ton chaud de la brique de Bourgogne, de la brique Muller placée aux balustrades et au-dessus des arcades de la véranda, tandis que la tuile Bossot, plus foncée,



HOSPICE DEBROUSSE, A LYON. — Architecte M. BLACHIER.

de la vie. L'architecte lyonnais, M. Blachier, après avoir accepté la mission de réaliser un geste généreux, eut le souci, pendant quatre ou cinq ans, de poursuivre sans relâche l'idéal caressé à l'heure d'enthousiasme où les plans furent jetés sur le papier.

L'œuvre se dresse maintenant, imposante, utile, digne d'être examinée pour les enseignements qui en découlent. Si elle ne satisfait pas pleinement son auteur en certains détails, qui lui ont été imposés en cours d'exécution, pourtant l'idée créatrice est suffisamment rendue. Bonne disposition de plans, aération, ventilation, excellente orientation, recherche du confort sans luxe inutile, construction à l'aide de bons matériaux ; tout est réuni d'une façon remarquable.

On s'accorde à reconnaître que, pour ce genre de bâtiment, les murs en briques sont incontestablement les meilleurs, à cause de la suppression du salpêtre et de l'élimination de l'humidité, qui s'attachent généralement aux pierres. Voilà une des raisons qui ont fait adopter la brique en notre pays, où les ouvriers, peu habitués à la poser, sont, par suite, quelque peu inexpérimentés. La coloration idoine aux matériaux est aussi entrée en jeu, je pense, dans

couronne les avant-toits à la belle charpente apparente.

La pierre des Estaillasses contraste par sa blancheur dans les parties hautes de l'édifice, où de sveltes colonnes de fonte laissent passer l'air et le soleil dans les dortoirs en retrait de ces promenoirs. Pas d'ornements superflus ; des panneaux non bouchardés soulignent la base des pilastres, et, diversifiant les tons, donnent une note gaie à l'ensemble.

En arrière-corps, de plain-pied avec le chemin de Saint-Irénée, se trouvent les services généraux : réception des marchandises, cuisine claire et ventilée par le haut, laverie, etc., lesquels services, par suite de la pente de la colline, communiquent avec le 1^{er} étage de la façade au moyen de larges et gais dégagements. Au-dessous d'eux, on gagne par une allée à pente douce les bureaux de l'économat et l'entrée, ces derniers indépendants par le fait, décentralisés, enfin à proximité quand même de l'organisation.

La chapelle, surmontée de deux élégants campaniles, sépare les hommes des femmes. En arrière se trouve une salle de fêtes artistiquement ornée, au plafond lumineux, assez spacieuse pour contenir aisément les 200 hospitalisés, grâce à une tribune s'ouvrant à l'étage supérieur.

Même disposition à tous les étages : qu'il suffise de signa-

ler dans les dortoirs la *mosaïque semée*, d'un bon marché extraordinaire, essentiellement hygiénique, permettant un

hasard de la visite, water-closets et lavabos très confortables, séparés des salles par des corridors, selon les pre-



HOSPICE DEBROUSSE A LYON : *Vue d'ensemble* (Architecte M. BLACHIER)

raccord en courbe avec les murs ; la faïence gaie des réfectoires ; le carreau en grès des corridors ; les magnifiques salles de repos, aux immenses baies qui donnent une vue

criptions de l'hygiène moderne. Bref, dans l'ensemble, élégance et solidité, selon les traditions des siècles de bonne construction, dans les détails recherche constante de mettre



HOSPICE DEBROUSSE A LYON : *Chapelle et galeries* (Architecte M. BLACHIER)

demi-circulaire sur le panorama lyonnais. Il y aurait encore à signaler, au sous-sol : salles de bains nombreuses et parfaitement installées, divers refuges du linge sale correspondant à chaque étage, enfin on peut remarquer au

au point tout ce que les observations scientifiques des dernières années ont apporté. Voilà ce qu'on doit dire de l'hospice Debrousse, qui se complète d'un pavillon pour le personnel, d'une conciergerie, placés en des lieux favorables

à travers le grand parc, et du dépôt mortuaire muni d'une sortie spéciale, masqué par la verdure aux yeux des habitants de ce séjour agréable.

C'est, du moins, ce que je pense. Qu'il me soit permis d'exprimer, en toute liberté, mon opinion sincèrement.

Les entrepreneurs ont été les suivants :

MM. Clément, terrassements et maçonnerie, couverture en tuiles grès Bossot ; Derriaz et Veuve Péju, pierre dure, Villebois et Saint-Martin ; Duboin, pierre de Tournus, des Estallades et Saint-Martin ; Mollo, charpente en bois ; Héraud, Chambon et Cie, ciment, voûtes en béton de ciment, réservoir ciment armé ; Veuve Vachon et Dumont, plâtrerie, peinture et vitrerie, plafonds céramiques Cancalon ; Traverser, serrurerie, charpente en fer, stores roulants en bois système Jay et Julliffier, Grenoble ; Grimonet frères, menuiserie ; Guttin, zinguerie, plomberie, éclairage, gaz et électricité ; Gobert, chauffage central, distribution d'eau chaude, cuisine centrale et à vapeur ; Boulenger et Cie, carrelages grès, revêtements faïence ; Paufigue frères, cheminée et fumisterie des chaudières ; Bertin, Bouché et Cie, mosaïque ; Guinet et Verzier, marbrerie ; Baudy, fumisterie ; Roche, sculpture ; Nicod et Jubin, vitraux ; Mangier et Guillermin, décoration ; Liogier d'Ardhuy et Bally, monte-charge Edoux ; Touret (Paris), paysagiste, route et jardins ; Carlier (Paris), pavage en carreaux céramiques Escoyez ; Borrel (Paris), horloge.

Un édifice de cette importance ne pouvant être étudié en un seul article, nous nous proposons d'y revenir prochainement.

A. TUORIOP.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Les travaux de maçonnerie du 1^{er} groupe des Abattoirs de Lyon.

Les travaux de maçonnerie compris dans le 1^{er} groupe de la construction des abattoirs et du marché aux bestiaux de la Mouche (montant 647.329 fr. 80) n'ayant pas été adjugés, MM. les Entrepreneurs qui seraient dans l'intention de soumissionner ces travaux sont invités à faire parvenir leurs propositions, sous pli cacheté, à la Mairie de Lyon, le 11 décembre 1909 au plus tard.

L'enveloppe devra porter la mention : « Soumission pour les travaux de maçonnerie des abattoirs de la Mouche, 1^{er} groupe. »

Elections au Tribunal de Commerce de Lyon.

Les électeurs du ressort du Tribunal de commerce de Lyon, inscrits sur les listes électorales spéciales dressées et rectifiées en 1909, suivant les formes prescrites par les articles 3, 5, 6 et 7 de la loi susvisée, sont convoqués pour le dimanche 12 décembre 1909, à l'effet de procéder à la nomination de :

Six juges titulaires, en remplacement de MM. Blanc, André, Blachère, Soulier, Janin et Vignon, à fin de mandat ;

Six juges suppléants, en remplacement de MM. Lacourbat, Fichet, Garcin, Pierron, Tronel et Douillet, à fin de mandat ;

Trois juges suppléants, en remplacement de MM. Sapanet, Carret et Millet, démissionnaires (fin de mandat en 1910).

Les juges titulaires, les juges suppléants, à élire pour deux ans, et les juges suppléants, à élire pour un an, seront nommés au scrutin de liste.

Chaque élection aura lieu au moyen de bulletins déposés dans des urnes distinctes. Il y aura autant d'urnes que de mandats différents et de dates différentes d'expiration de mandat.

Ces élections auront lieu simultanément.

Les électeurs voteront à la mairie du chef-lieu de canton auquel ressortit la commune de leur domicile.

Distribution des récompenses de la Société Académique d'Architecture.

Dimanche 19 courant, aura lieu, dans la salle des Réunions Industrielles du Palais du Commerce, à 4 h. 1/2, la distribution solennelle des récompenses que la Société Académique d'Architecture de Lyon décerne aux lauréats de ses concours, aux contremaîtres et ouvriers du bâtiment, aux apprentis serruriers et aux élèves de l'Enseignement professionnel. La séance aura, cette année, un attrait particulier : M. Herriot, maire de Lyon, président d'honneur de la Société, a accepté de faire une conférence sur *la Crise de l'apprentissage*. Un sujet d'une actualité aussi pressante, traité par un tel conférencier, ne manquera pas d'attirer une affluence des plus nombreuses et des plus empressées, pour manifester à la Société et à ses membres dévoués combien est appréciée, dans le monde du bâtiment, cette œuvre moralisatrice dont chaque année s'accuse davantage le rôle bienfaisant au point de vue social, aussi bien que professionnel.

Distinctions honorifiques.

A l'occasion du banquet du Personnel de travaux publics, qui a eu lieu à Paris le 20 novembre dernier, présidé par M. Millerand, ministre des Travaux publics, des Postes et des Télégraphes, celui-ci a donné lecture des distinctions honorifiques décernées par le Gouvernement ; nous y trouvons les noms de : MM. NOURRISSON, commis principal des Ponts et Chaussées à Clermont-Ferrand, et PELTEY, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées à Besançon, nommés officiers d'Académie.

Les façades primées à Paris.

Parmi les six façades qui viennent d'être primées à Paris, l'une des plus remarquables est sans conteste celle de l'immeuble 23, avenue de Messine, pour le compte de l'éditeur de musique A. Noël : il accuse de sérieuses qualités de sobriété et d'élégance. Il a été construit par notre compatriote, M. Lavirotte ; *la Construction Lyonnaise* a déjà enregistré avec plaisir ses précédents succès, auxquels elle est heureuse d'applaudir une fois de plus. L'intérieur répond d'ailleurs merveilleusement à la destination de l'immeuble et est remarquable par l'ingéniosité des dispositions, propres à de multiples utilisations.

Société des Architectes du Doubs.

Le bureau de la Société des Architectes du Doubs est ainsi constitué pour 1909-1910 : *Président*, M. BOUTTERIN ; *Vice-Président censeur*, M. GRIBLING ; *Secrétaire*, M. CELLARD ; *Trésorier*, M. BARREY.

La grève des marchands de bois continue.

Un certain nombre de marchands de bois de l'arrondissement d'Autun continuent à ne pas prendre part aux adjudications de coupes de bois. Sur 50 coupes, 12 ont été adjugées.

Concours d'apprentis.

La Chambre syndicale des Entrepreneurs et Maîtres-Ouvriers de la Haute-Marne, réunie en Assemblée générale le 7 novembre, a décidé d'organiser un concours départemental d'apprentis, qui aura lieu en janvier prochain. — Pourront participer à ce concours tous les apprentis des diverses branches de l'industrie du bâtiment. — Des prix divers, dont spécialement des livrets de caisse d'épargne et des diplômes seront décernés.

Construction de voies ferrées en Italie

Il sera procédé, le 14 décembre 1909, à la Direction générale des Chemins de fer de l'Etat italien, 4, *via Ludovisi*, à Rome, à l'adjudication des travaux de construction : 1^o de la ligne de Chemin de fer Bevera-Varazze, longueur 2685 m. 43 ; 2^o de la ligne de Chemin de fer Ribera-Bivio-Greci (1^{er} lot), écartement 0 m. 95, longueur 2.736 m. 17, devis 1.044.000 lire ; 3^o de la ligne de Chemin de fer Ribera-Bivio-Greci (2^e lot), écartement 0 m. 95, longueur 3.918 m. 33.

Travaux d'adduction d'eau.

La Municipalité de Palma (Iles Baléares) recevra, jusqu'au 1^{er} janvier 1910, les offres des entrepreneurs français qui désireraient prendre part au concours institué pour l'installation d'un service des eaux, à Palma. Des primes de 17.500, 7.500 et 4.500 pesetas seront accordées aux auteurs des meilleurs projets. Le Vice-Consulat de France à Palma se charge de faire recevoir par la Municipalité les projets que lui feront parvenir les intéressés avant la date précitée. On peut consulter le règlement relatif à ce concours, tous les jours non fériés, de 10 heures à midi et de 2 heures à 5 heures, à l'Office National du Commerce extérieur, 3, rue Feydeau, Paris (2^e).

Débouchés pour tuyaux en fonte en Italie.

On étudie actuellement à Bari un projet d'établissement d'un service des eaux pour toute la province d'Apulie. On estime que ces travaux exigeront l'emploi de 100.000 tonnes de tuyaux en fonte.

Un nouvel essai de pavage.

Des essais curieux viennent d'être faits à Londres, à l'entrée de Victoria-Station. On a muni la rue, sur une longueur de quelques centaines de mètres, de pavés formés d'un enduit nouveau dénommé « cork asphalt » (asphalte de liège), et qui est constitué par du bitume, du liège et quelques autres matériaux. Les résultats sont tout à fait satisfaisants ; ces pavés sont relativement élastiques, très silencieux et absolument antidérapants par tous les temps.

On va développer les essais et paver de cork asphalt les abords du Château Royal Buckingham Palace et une rue entière, Goldman Street.

On escompte une durée trois fois supérieure à celle du pavé de bois.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 12 au 26 Novembre 1909

- Chemin des Pins, 140.* Maison. Propr., M. Missirel.
- Cours Vitton, 92.* Annexe. Propr., M. Gonnat, cours Vitton, 92.
- Chemin des Tournelles, 11.* Annexes. Propr., MM. Vulliod et Ancel. Entrepr., M. Pétavit, rue Créqui, 65-67.
- Chemin des Quatre-Maisons.* Usine. Propr., M. Berliet. Entrepr., M. Tauty, rue Tronchet, 9.
- Rue Louis, 16.* Agrandissement d'usine. Propr., M. Grand. Arch., MM. Lanier et Bonnamour, rue de l'Hôtel-de-Ville, 55.
- Rue Casimir Perrier, 33-35.* Exhaussement. Arch., M. Bouilhères, rue Sainte-Marie-des-Terreux, 3.
- Impasse de la Tour.* Maison. Propr., M. Bichon, rue de la Rosière, 12. Arch., M. Denard, cours de la Liberté, 61.
- Rue du Dauphiné, 133.* Maison. Propr., M. Payet. Arch., M. Lacombe, rue du Dauphiné, 124.
- Rue Chazière, 21.* Maison. Propr., M. Férier. Arch., M. Chevallet, rue Constantine, 8.
- Gare de la Croix-Rousse.* Loge de concierge. Propr., Compagnie P.-L.-M. Constructeur, M. Nallet.
- Avenue Berthelot, 92.* Hangar. Propr., MM. Paufigue frères.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON

	DROITS D'ACCIS EN SUS	
	les 100 kil	
Cuivre en lingots affine	172 50	175 »
— en planche rouge	297 50	242 50
— — jaune	170 »	180 »
Etain Banca en lingots	387 50	392 50
— Biliton et détroits en lingots	382 50	387 50
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon.	40 »	41 »
— ouvre: tuyaux et feuilles	43 »	44 »
Zinc refondu 2 ^e fusion.	57 »	58 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	74 »	76 »
— — — Autres marques	73 »	76 »
Nickel brut pour fonderie	550 »	» »
— — — lamine	600 »	» »
Aluminium brut pour fonderie.	210 »	» »
— — — lamine	330 »	» »
Fer lamine 1 ^{re} classe	20 50	21 »
Fer a double T, AO	21 50	22 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	21 50	22 »

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 23 novembre. *Mairie de Lyon.* — Mise en état de viabilité de l'avenue de Saxe prolongée et des voies situées aux abords des nouveaux abattoirs de La Mouche. Travaux de remblaiement, de construction d'égouts et d'urinoirs. — 1^{er} lot. Remblaiement et construction de chaussées en empierrement (non compris le cylindrage et la façon du pavage) sur l'avenue de Saxe prolongée et sur divers chemins vicinaux. Montant, 956.757 fr. 73. Soumissionnaires : MM. Duret, 3 p. 100. — Peix, 12 p. 100. — Biguet, 12 p. 100. — Adjud., Société lyonnaise de dragage (Chevrot et Deleuze), à Lyon, 16 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Construction d'un égout collecteur sous l'avenue de Saxe prolongée. etc. Montant, 652.365 fr. 23. Soumissionnaires : MM. Peix, 7 p. 100. — Dufier, 8 p. 100. — Duret, 11 p. 100. — Biguet, 15 p. 100. — Pérol, 17 p. 100. — Adjud., M. Canque, rue d'Amboise, à Lyon, 19 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Construction d'égouts du 2^e et du 4^e type. Montant, 81.808 fr. 80. Soumissionnaires : MM. Biguet, 3 p. 100. — Milamant, 4 p. 100. — Dufier, 7 p. 100. — Védrine, 7 p. 100. — Canque, 8 p. 100. — Adjud., M. Duret, chemin Feuillat, 8, à Lyon, 12 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Construction de deux urinoirs lumineux à cinq stalles. Montant, 5.226 fr. 60. Adjud., M. Duret, chemin Feuillat, à Lyon, 3 p. 100 de rabais.

Rhône. — 26 novembre. — *Mairie de Lyon.* — Abattoirs. Premier groupe. — 1^{er} lot. Maçonnerie. Soumissionnaires : MM. Chénaut, 3, rue du Chariot-d'Or, 1,30 p. 100. — Peix, rue de la Lône, 0,10 p. 100. — Sans résultat, minimum non atteint. — 2^e lot. Pierre de taille dure. Soumissionnaires : Société anonyme des carrières de Villebois, 6, rue de la Bourse, 11,50 p. 100 d'augmentation. — Sans résultat. — 3^e lot. Pierre de taille tendre. Soumissionnaire : M. Lagarde, 50, rue Montesquieu, 5,30 p. 100. — Adjud., M. Hugues, à Saint-Resitut (Drôme), 7,41 p. 100 de rabais. — Deuxième groupe. 1^{er} lot. Maçonnerie. Soumissionnaires : MM. Michel, à Mâcon, 7,05 p. 100. — Perrin, à Etang-sur-Arroux, 7,05 p. 100. — Biguet, 105, rue Louis-Guérin, 1 p. 100. — Peix, 8, rue de la Lône, 0,10 p. 100. — Adjud., M. Chénaut, 3, rue du Chariot-d'Or, 8,30 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Pierre de taille dure. Soumissionnaire : Société anonyme des carrières de Villebois, 25 p. 100 d'augmentation. — Adjud., Société générale des ouvriers tailleurs de pierre et carriers de Villebois (Ain), 6,45 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Pierre tendre. Soumissionnaire : M. Barthélemy, à Saint-Resitut (Drôme), 4,10 p. 100. — Adjud., M. Hugues, à Saint-Resitut (Drôme), 7,42 p. 100 de rabais. — Troisième groupe. 1^{er} lot. Maçonnerie. Soumissionnaire : M. Peix, 8, rue de la Lône, 0 p. 100. — Adjud., M. Chénaut, 3, rue du Chariot-d'Or, 7,30 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Pierre de taille dure. Soumissionnaire : Société anonyme des carrières de Villebois, rue de la Bourse, 20 p. 100. — Sans résultat. — 3^e lot. Pierre de taille tendre. Soumissionnaire : M. Hugues, à Saint-Resitut (Drôme) 5,62 p. 100. — Adjud., M. Perrin, à Etang-sur-Arroux (Saône-et-Loire) 7,05 p. 100 de rabais.

Rhône. — 14 novembre. — *Mairie d'Anpuis.* — Chemin vicinal ordinaire n° 7. Elargissement et rectification, terrassement et construction de deux aqueducs. Montant, 7.700 fr. Non adjugé.

Ain. — 14 novembre. — *Mairie de Champfromier.* — Construction d'un moulin à cylindres. Montant, 50.038 fr. 20. Adjud., M. Berroq, à Champfromier, 8 p. 100 de rabais.

Ain. — 21 novembre. — *Mairie de Courmangoux.* — Adduction d'eau potable à Russiat. Montant, 6.501 fr. 89. Adjud., M. François Delgrosso, à Belignat, 1 p. 100 de rabais.

Ain. — 22 novembre. — *Mairie de Bourg.* — Service du génie. Travaux d'entretien des bâtiments militaires et des ouvrages de fortification dans la chefferie de Bourg. 1^{er} Bourg et dépendances. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, etc. Montant annuel, 4.000 fr. Soumissionnaires : MM. E. Abel, 8,55 p. 100. — F. Delgrosso, 9 p. 100. — Adjud., M. Joseph Maillard, à Bourg, 12 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Couverture en tuiles et en ardoises, etc. Montant annuel, 4.200 fr. Soumissionnaires : MM. E. Abel, 5 p. 100. — L. Raymond, 6,60 p. 100. — Adjud., M. César Chavaut, à Bourg, 10,80 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Couvertures métalliques, ferronnerie, etc. Montant annuel, 1.800 fr. Soumissionnaires : MM. L. Ruy, 11,50 p. 100. — A. Porcherel, 12 p. 100. — G. Bouvet, 15 p. 100. — Adjud., M. Eloi Béranger, à Bourg, 21,25 p. 100 de rabais. — 3^e Lons-le-Saunier et dépendances. Montant annuel, 5.100 fr. Soumissionnaire : M. P. Moreau, 9 p. 100. — Non adjugé. — 3^e Fort-l'Écluse. Montant annuel, 4.600 fr. Soumissionnaire : M. C. Neyroud, 17 p. 100. — Non adjugé. — 4^e Belley et dépendances. Montant annuel, 6.500 fr. Soumissionnaires : MM. E. Gilardi, 1 p. 100. — Adjud., M. Clément Barbier, à Belley, 1,50 p. 100 de rabais. — 5^e Pierre-Châtel, Fort-les-Baocs. Montant annuel, 5.600 fr. Soumissionnaire : M. E. Gilardi, 9 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé.

Allier. — 3 novembre. — *Mairie de Vichy.* — Entretien des bâtiments communaux. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonnerie. Montant, 1.500 fr. Soumissionnaires : MM. Péticard, 7 p. 100. — Talon, 8 p. 100. — F. Peynet, 12 p. 100. — Détruit, 15 p. 100. — Adjud., M. J.-M. Bugeou, à Vichy, 17 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente et menuiserie. Montant, 2.000 fr. Soumissionnaires : MM. Augel, 7 p. 100. — Richard, 16 p. 100. — Taillepiéd, 22 p. 100. — Adjud., M. Beurié, à Vichy, 23 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Zinguerie, plomberie. Montant, 2.000 fr. Soumissionnaires : MM. Cornil, 12 p. 100. — Tartarin, 23 p. 100. — Hugonin, 25 p. 100. — Breton, 26 p. 100. — Adjud., M. Cerclier, à Vichy, 28 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Serrurerie. Montant, 1.000 fr. Soumissionnaires : MM. Rouflet, 18 p. 100. — Quilleret, 18 p. 100. — Adjud., M. Léon Corre, à Vichy, 30 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 1.000 fr. Soumissionnaire : M. Janin, 3 p. 100. — Adjud., Mme veuve Méchin aîné, à Vichy, 5 p. 100 de rabais.

Allier. — 7 novembre. — *Mairie de Cérilly.* — Construction d'un abattoir. — 1^{er} lot. Maçonneries, terrassements. Montant, 11.912 fr. 71. Sou-

missionnaires : M. Giraud, 5 p. 100 d'augmentation. — M. Avignon, prix du devis. — MM. Sandrier, 5 p. 100. — Thiaillier, 10 p. 100. — Adjud., M. Ausanais, à Cérilly, 16 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente. Montant, 1.227 fr. 99. Soumissionnaires : MM. Pasquier, 13 p. 100. — Peron, 7 p. 100. — Adjud., M. Déret, à Cérilly, 15 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Couverture. Montant, 1.914 fr. 30. Soumissionnaires : MM. Laubezou, 10 p. 100. — Debouesse, 5 p. 100. — Adjud., M. Thomas, à Cérilly, 11 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Menuiserie. Montant, 1.318 fr. 50. Adjud., M. Blanc, à Cérilly, 1 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Serrurerie. Montant, 2.089 fr. 15. Soumissionnaires : M. Martinet, prix du devis. — M. Gozard, 5 p. 100. — Adjud., M. Aurat, à Cérilly, 10 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 456 fr. 49. Adjud., M. Painchaux, à Cérilly, 1 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Plomberie. Montant 650 fr. Soumissionnaire : M. Pouplet, prix du devis. Adjud., M. Chevallier, à Cérilly, 12 p. 100 de rabais.

Côte-d'Or. — 16 novembre. — *Hôpital de Dijon.* — Construction d'un plafond en fer dans la salle Grangier. — 1^{er} lot. Serrurerie. Montant, 3.930 fr. 52. Soumissionnaires : MM. les fils de Boivin, Delsu et Bazin, 27,32 p. 100. — Echaroux, 20 p. 100. — Gey, 17 p. 100. — Gaudot, 12 p. 100. — Adjud., M. Devaux, 56, rue du Transvaal, à Dijon, 29,70 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Menuiserie. Montant, 1.617 fr. Soumissionnaire : M. Mugnier, prix du devis. — Adjud., M. Quillery, 1, rue Longepierre, à Dijon, 10,95 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 1.923 fr. 90. Soumissionnaires : MM. Champy, 15 p. 100. — Michon, 12,50 p. 100. — Adjud., MM. Lobron et Marchandon, 8, rue Nodot, à Dijon, 20,20 p. 100 de rabais.

Doubs. — 22 novembre. — *Préfecture.* — Chemin de fer d'intérêt local de Vesoul à Besançon. Construction des bâtiments des stations et haltes. Montant, 47.000 fr. Soumissionnaires : MM. Denis, 6 p. 100. — Ollier, 2 p. 100. — Sourieux, 4 p. 100. — Parini, 7 p. 100. — Adjud., M. Plumeré, à Besançon, 10 p. 100 de rabais.

Doubs. — 25 novembre. — *Mairie de Pontarlier.* — Travaux vicinaux et communaux. — 1^{er} lot. Bannans. Construction du chemin forestier. Montant, 16 947 fr. 45. Adjud., M. Ficarelli, à Amancey, 7 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Bonnevaux. Réfection de couverture. Montant, 6.064 fr. 43. Adjud., M. Copiatti, à Frasnay, 9 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Les Combes. Réparations aux édifices. Montant, 8.419 fr. 27. Adjud., M. Barassi, à Ville-du-Pont, prix du devis. — 4^e lot. Saint-Gorgon. Captage d'une source. Montant, 7.102 fr. 23. Adjud., M. Rossi, à Levier, 21 p. 100 de rabais.

Drôme. — 14 novembre. — *Mairie de Villeperdrix.* — Construction d'un canal d'arrosage. Montant, 33.550 fr. Non adjugé.

Drôme. — 15 novembre. — *Préfecture.* — Routes départementales. Restauration de chaussées d'empierrement. — 1^{er} lot. Montant, 2.300 fr. Adjud., M. Rodet, à Anneyron, 11 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Montant, 1.500 fr. Adjud., M. Rodet, 16 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Montant, 3.200 fr. Adjud., M. Pignet, à Savasse, 10 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Montant, 2.100 fr. Adjud., M. Chamblard, à Mercuroil, 5 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Montant, 1.950 fr. Adjud., M. Chamblard, 4 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Montant, 700 fr. Adjud., M. Morin, à Montélimar, 13 p. 100 de rabais. — 9^e lot. Montant, 1.700 fr. Adjud., M. Teyssier, à Tulette, 16 p. 100 de rabais. — 10^e lot. Montant, 1.400 fr. Adjud., M. Coutton, à Noyons, prix du devis. — 11^e lot. Montant, 3.000 fr. Adjud., M. Ayme, à Salles, prix du devis. — 12^e lot. Montant, 900 fr. Adjud., M. Mourier, aux Filles, 1 p. 100 de rabais. — 13^e lot. Montant, 4.400 fr. Adjud., M. Bianco, à Montélimar, 8 p. 100 de rabais. — 14^e lot. Montant, 3.400 fr. Adjud., M. Lombard, à Crest, 5 p. 100 de rabais. — 15^e lot. Montant, 1.500 fr. Adjud., M. Mallet, à Crest, 5 p. 100 de rabais. — 16^e lot. Montant, 2.450 fr. Adjud., M. Faure, à Crest, 5 p. 100 de rabais. — 17^e lot. Montant, 2.950 fr. Adjud., M. Jaffaux, à Valence, 10 p. 100 de rabais. — 18^e lot. Montant, 1.000 fr. Adjud., M. Lambert, à Peyrins, prix du devis. — 20^e lot. Montant, 2.900 fr. Adjud., M. Terru, à Font-de-l'Isère, 17 p. 100 de rabais. — 21^e lot. Montant, 2 800 fr. Adjud., M. Lambert, 4 p. 100 de rabais. — 22^e lot. Montant, 3.200 fr. Adjud., M. Alton, à Eymeux, 3 p. 100 de rabais. — 23^e lot. Montant, 3.600 fr. Adjud., M. Croissieux, à Creyers, 24 p. 100 de rabais. — 24^e lot. Montant, 2.000 fr. Adjud., M. Fallay, à Poët-Laval, 4 p. 100 de rabais. — 25^e lot. Montant, 3.300 fr. Adjud., M. Pignet, 10 p. 100 de rabais. — 26^e lot. Montant, 2.800 fr. Adjud., M. Lombard, 5 p. 100 de rabais. — 27^e lot. Montant, 1.500 fr. Adjud., M. Estran, à Malataverne, 6 p. 100 de rabais. — 28^e lot. Montant, 2.400 fr. Adjud., M. Estran, 26 p. 100 de rabais. — 29^e lot. Montant, 2.300 fr. Adjud., M. Ayme, 17 p. 100 de rabais. — 2^e, 5^e et 19^e lots. Aucun soumissionnaire.

Drôme. — 23 novembre. — *Mairie de Valence.* — Travaux communaux. 1^{er} Construction d'une école primaire de filles. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie. Montant, 40.877 fr. 80. Adjud., M. Roussin, à Valence, 5 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente, menuiserie. Montant, 21.650 fr. 30. Adjud., M. Guilhermier, à Valence, 21 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 14.615 fr. 12. Adjud., M. Hayn, à Valence, 21 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plomberie, zinguerie. Montant, 4 453 fr. 32. Adjud., M. Bac, à Valence, 22 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Ferronnerie, quincaillerie. Montant, 14.153 fr. 18. Adjud., M. Truffot, à Valence, 21 p. 100 de rabais. — 2^e Aménagement de l'école supérieure des filles. 6^e lot. Terrasse, maçonnerie. Montant, 31.597 fr. 87. Adjud., MM. Mondan frères, à Valence, 5 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Menuiserie, charpente. Montant, 16.558 fr. 13. Adjud., M. Guilhermier, 14 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 9.791 fr. 25. Adjud., M. Hayn, 22 p. 100 de rabais. — 9^e lot. Plomberie, zinguerie. Montant, 4.404 fr. 50. Adjud., M. Bac, 23 p. 100 de rabais. — 10^e lot. Ferronnerie, quincaillerie. Montant, 10.749 fr. 41. Adjud., MM. Mondan frères, 21 p. 100 de rabais.

Haute-Loire. — 13 novembre. — *Préfecture.* — Travaux sur routes nationales. 1^{er} lot. Montant annuel, 18.000 fr. Adjud., MM. Milamant frères,

à Saint-Etienne (Loire), 33,10 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Montant, 11.046 fr. 20. Adjud., M. Jean-Claude Viallard, à Montregard, 11 p. 100 de rabais.

Haute-Loire. — 13 novembre. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins de grande communication. — 1^{er} lot. Montant, 2 000 fr. Adjud., M. Joseph Vignal, à Brioude, prix du devis. — 2^e lot. Montant, 1.500 fr. Non adjugé. — 3^e lot. Montant, 5.000 fr. Adjud., M. Joseph Vignal, à Brioude, prix du devis. — 4^e lot. Montant, 1.500 fr. Adjud., M. Joseph Vignal, à Brioude, prix du devis. — 5^e lot. Montant, 4.400 fr. Adjud., M. Claudius Miramont, à Vorey, prix du devis.

Isère. — 21 novembre. — *Mairie de Besse-en-Oisans.* — Reconstruction du moulin communal. Montant, 16.490 fr. 60. Adjud., M. Trebbia, à Tullins, 2 p. 100 de rabais.

Isère. — 21 novembre. — *Mairie de Chuzelles.* — Travaux sur les chemins vicinaux ordinaires nos 2 et 3. Montant, 4.160 fr. Soumissionnaires : M. F. Gay, prix du devis. — M. Vialafoux, 0,15 p. 100. — Adjud., M. J. Barral, à Estrablin, 1 p. 100 de rabais.

Jura. — 13 novembre. — *Mairie de Saint-Claude.* — Construction d'un réseau d'égouts. — 1^{er}, 2^e et 3^e lots. Non adjugés. — 4^e lot. Rue des Carmes, chemin de la Papeterie, montée de la Glacière. Montant, 28.000 fr. Adjud., M. Charles Romanet, rue de la Glacière, 4, à Saint-Claude, prix du devis.

Loire. — 14 novembre. — *Mairie de Veauce.* — Agrandissement du cimetière. Montant, 3.295 fr. Soumissionnaires : MM. Charpille Pierre, 2 p. 100. — Fayolle, 9 p. 100. — Lebarre, 9 p. 100. — Aubert, 6 p. 100. — Charpille Jean, 6 p. 100. — Julien Aulibert, 6 p. 100. — Lebayle, 6 p. 100. — Pauget, 5 p. 100. — Adjud., M. Boulot, à Saint-Etienne, 41 p. 100 de rabais.

Loire. — 21 novembre. — *Mairie de Sury-le-Comtal.* — Construction d'un réseau d'égouts. Montant, 182.000 fr. Adjud., M. Louis Robinet, à Saint-Just-sur-Loire, 20 p. 100 de rabais.

Puy-de-Dôme. — 21 novembre. — *Mairie de Saint-Angel.* — Construction d'une mairie. Montant, 6.000 fr. Soumissionnaires : MM. Guyot, Duron, prix du devis. — Adjud., M. Ray, à Saint-Angel, 5 p. 100 de rabais.

Vaucluse. — 26 novembre. — *Mairie d'Avignon.* — Service du génie. Entretien des bâtiments militaires. Place d'Avignon. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie. Montant, 17.000 fr. Adjud., M. Thoulouze, à Avignon, 3 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente et menuiserie. Montant, 3.800 fr. Adjud., Mme veuve Michel et fils, à Avignon, 3 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Ferronnerie, serrurerie. Montant, 3.600 fr. Adjud., M. Fenouil, à Avignon, 3 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Zinguerie, plomberie. Montant, 2.600 fr. — Adjudic., M. Faucon, à Avignon, 3 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Vitrerie, peinture. Montant, 1.500 fr. Adjud., M. Bonsergent, à Avignon, 3 p. 100 de rabais. — Orange. Lot unique. Montant, 5.800 fr. Adjud., M. Favier, à Orange, 2 p. 100 de rabais. — Privas. Lot unique. Montant, 5.700 fr. Adjud., M. Nayral, à Cavailhon, prix du devis. — Tarascon. Lot unique. Montant, 13.000 fr. Adjud., M. Rouget, à Tarascon, 3 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Lundi 6 décembre, 10 h. — *Mairie de Villefranche.* — Construction d'une canalisation circulaire en béton de ciment de 0 m. 60 de diamètre dans la rue de la Quarantaine, sur 67 mètres. Montant, 2.000 fr. — Renseignements à la mairie.

Rhône. — Lundi 6 décembre, 10 h. — *Mairie de Villefranche.* — 1^{er} lot. Entretien et grosses réparations des chemins vicinaux ordinaires. Montant, 54.000 fr. Enlèvement des boues et immondices dans le quartier sud de la ville. Montant, 31 800 fr. — 2^e lot. Entretien et grosses réparation des voies urbaines. Montant, 30.000 fr. Enlèvement des boues et immondices dans le quartier nord de la ville. Montant, 21.000 fr. — 3^e lot. Enlèvement des boues et immondices dans le quartier est de la ville et des fumiers de l'abattoir. Montant, 16.800 fr. Durée de l'entreprise pour les trois lots : du 1^{er} janvier 1910 au 31 décembre 1915. — Renseignements à la mairie.

Basses-Alpes. — Jeudi 16 décembre, 2 h. — *Préfecture.* — Ligue de Saint-André à Puget Théniérs. Section de Saint-André à Annot. Construction des bâtiments et annexes des stations. Montant, 52.508 fr. 03. A valoir, 6.491 fr. 97. Total, 59.000 fr. Cautionnement provisoire, 1.700 fr., définitif, 2.400 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue des Fontainiers, 14, à Digne. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture (1^{er} division), et de M. Perrissoud, ingénieur, à Digne.

Gard. — Mercredi 15 décembre, 2 h. — *Mairie de Beauvoisin.* — Construction d'une école mixte et d'une maison destinée au logement du garde à Franquevaux. Montant, 12.810 fr. 04. A valoir, 1.689 fr. 96. Total 14.500 fr. Cautionnement, 500 fr. — Visa par l'architecte, quatre jours avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

Haute-Saône. — Jeudi 16 décembre, 11 h. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Ovanches. Réfection de la couverture de grande fontaine. Montant, 2.870 fr. 65. Cautionnement, 143 fr. — 2^e lot. Thieffrans. Adduction d'eau potable et captage d'une source. Montant, 51.659 fr. 65. Cautionnement, 2.583 fr. — 3^e lot. Noidans-le-Ferroux. Réparations aux bâtiments communaux et aux fontaines. Montant, 5.999 fr. 90. Cautionnement, 300 fr. — 4^e lot. Noidans-le-Ferroux. Restauration de la flèche du clocher avec couverture en ardoises. Montant, 2.322 fr. 40. Cautionnement, 116 fr. — 5^e lot. Breurey-les-Faverney. Construction d'un abri à la fontaine du Chêne. Montant, 3.300 fr. Cautionnement, 165 fr. — 6^e lot. Barges. Couverture de la grande fontaine lavoir. Montant, 3.059 fr. 27. Cautionnement, 156 fr. — 7^e lot. Cendrecourt. Réfection partielle de la conduite alimentant les fontaines. Mon-

tant, 2.773 fr. 42. Cautionnement, 139 fr. — 8^e lot. Borey. Adduction d'eau potable. Montant, 27.742 fr. 05. Cautionnement, 1.387 fr. Auteurs des projets : 1^{er} à 4^e lot, M. Humbert, architecte à Vesoul; 5^e à 8^e lot, M. Humbaire, architecte à Vesoul. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'auteur du projet. Renseignements à la préfecture (1^{re} division).

Haute-Savoie. — Samedi 11 décembre, 10 h. — *Sous-préfecture de Saint-Julien.* — Adduction et distribution d'eau potable. Auteurs du projet, M. V. Labat, conducteur des ponts et chaussées, à Saint-Julien. Montant, 36.450 fr. A valoir, 2.549 fr. 21. Total, 39.000 fr. Cautionnement, 1.820 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Hérault. — Dimanche 19 décembre, 4 h. — *Mairie de Frontignan.* — Construction d'un hôtel des postes. Montant, 20.461 fr. 99. Cautionnement, 1.020 fr. — Renseignements à la mairie.

Isère. — Dimanche 12 décembre, 2 h. — *Mairie de Prébois.* — Travaux des fontaines de la commune de Prébois. Montant, 68.500 fr. Cautionnement, 3.000 fr. — Renseignements à la mairie et au bureau de M. Pascal, architecte à Grenoble, cours de Saint-André, 7.

Puy-de-Dôme. — Vendredi 10 décembre, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux de construction des chemins ci-après : chemins d'intérêt commun. — 1^{er} lot. Blanzat, Sayas et Nohanent. Chemin n° 2, sur 1.439 m. Montant, 20.000 fr. Cautionnement, 700 fr. — 2^e lot. Sainte-Agathe et Celles. Chemin n° 7, sur 2.519 m. Montant, 19.856 fr. Cautionnement, 600 fr. — 3^e lot. Pessat-Villeneuve. Chemin n° 15, sur 910 m. Montant, 19.200 fr. Cautionnement, 600 fr. — 4^e lot. Arcosnat. Chemin n° 64, sur 1.121 m. Montant, 13.000 fr. Cautionnement, 400 fr. — 5^e lot. Orcival. Chemin n° 80, sur 436 m. Montant, 20.000 fr. Cautionnement, 600 fr. — 6^e lot. Miremont. Chemin n° 110, sur 422 m. Montant, 21.400 fr. Cautionnement, 700 fr. — 7^e lot. Saint-Victor-Montvianeix. Chemin n° 114, sur 1.896 m. Montant, 66.772 fr. Cautionnement, 2.200 fr. — 8^e lot. Montfermy. Chemin n° 121, sur 1.592 m. Montant, 18.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — 9^e lot. Ardes. Chemin n° 125, sur 547 m. Montant, 25.000 fr. Cautionnement, 830 fr. — 10^e lot. Picherande. Chemin n° 128, sur 1.126 m. Montant, 10.500 fr. Cautionnement, 400 fr. — 11^e lot. Saint-Anthème. Chemin n° 39, sur 2.034 m. Montant, 13.500 fr. Cautionnement, 450 fr. — 12^e lot. Aydat. Chemin n° 145, sur 1.386 m. Montant, 15.000 fr. Cautionnement, 480 fr. — 13^e lot. Saint-Nectaire. Chemin n° 150, sur 127 m. Montant, 17.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — Un minimum de rabais pourra être fixé avant l'adjudication. — Renseignements à la préfecture.

Saône-et-Loire. — Lundi 6 décembre, 3 h. — *Mairie de Mâcon.* — Vente et démolition des constructions et clôtures élevées sur l'emplacement destiné à recevoir le nouvel Hotel des Postes et Télégraphes. Mise à prix, 100 fr. Cautionnement, 200 fr. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Mercredi 8 décembre, 2 h. — *Mairie du Creusot.* — Entretien des chemins vicinaux ordinaires de la commune du Creusot,

pendant les années 1910, 1911, 1912, 1913 et 1914. Montant, 20.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — Renseignements à la mairie.

Var. — Jeudi 16 décembre, 2 h. — *Port de Toulon.* — Fourniture de 848 mètres cubes de bois de chêne de France, dit de Bourgogne, en 4 lots égaux. Cautionnement par lot, 835 fr. — 670 mc. de bois de pitchpin du Sud des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, en 2 lots égaux. Cautionnement, 1.675 fr. par lot. — Renseignements à Paris, au Ministère, et à Toulon.

Var. — Dimanche 19 décembre, 2 h. — *Mairie du Plan-de-la-Tour.* — Construction de trottoirs et caniveaux dans la Ville. Montant, 12.000 fr. Cautionnement, 400 fr. — Renseignements à la mairie.

SPECTACLES

CÉLESTINS *Jeanne d'Arc*, de J. Barbier; l'importante partition de Gounod a nécessité l'engagement de 50 choristes et un orchestre de 40 musiciens, sous la haute direction de M. Fargues.

HORLOGE Gros succès à l'actif de notre agréable théâtre-concert de la rive gauche où l'on se presse pour voir jouer et surtout se divertir joyeusement aux trois tableaux de *Sa petite Chérie...* spirituelle et amusante comédie-bouffe, commençant à 9 heures précises. Jeudi, matinée à moitié prix.

SCALA *Mordu*, la folie-vaudeville en un acte, continue à obtenir tous les soirs un gros succès. Samedi, pièce nouvelle et débuts.

CASINO-KURSAAL *Le Coup du Roi*, opérette à grand spectacle, en 2 actes et 4 tableaux, mise en scène de Gerard; divertissements réglés par M. Bigarelli, décors de Karl.

ELDORADO *Monte-Cristo*, grand drame en 12 tableaux, d'Alexandre Dumas père, joué avec les costumes 1830.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grolée). — Spectacle choisi pour les familles. Tous les jours, avec orchestre symphonique, en matinée, séances d'une heure, de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2. Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

PANORAMA DE MADAGASCAR prise de Tananarive par les troupes du général Duchesne (30 septembre 1905) Œuvre du peintre L. Tinayre, boulevard Pommerol, près la gare des Brotteaux et le parc de la Tête-d'Or. — Entrée permanente de 9 heures du matin à la nuit

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. 53621

CHARLES BRAUNSTEIN

Ingénieur-Constructeur

TÉLÉPHONE 28-32

61, Rue de la République — 11, Place Raspail — LYON —

CHAUFFAGE CENTRAL (TOUS SYSTÈMES)

VENTILATION, SERVICE D'EAU CHAUDE, BAINS, CUISINES STÉRILISATION
HYGIÈNE, INSTALLATION COMPLÈTE POUR CLINQUES ET HOPITAUX

MANUFACTURES DE PRODUITS RÉFRACTAIRES

A. TERRASSIER

A. FOURNIER-TERRASSIER, Successeur

Ingénieur des Arts et Manufactures

Anciennes Maisons Veuve ROZIER, ROBIN Père et Fils, A. PASCAL, réunies

TAIN (Drôme)

Spécialité de Fourns économiques pour boulangers, Pâtisseries, ménages et administrations. — Briques de fourneaux. — Intérieurs de cheminées. — Briques chauffe-pieds.

KAOLINS — GRAVIERS FELDSPATHIQUES

Fournisseur du Génie, des Manutentions civiles et militaires et des grandes Administrations

Fournisseurs
de la Construction

ARDOISES, TUILES, BRIQUES,
POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD dis. leur représentant de la Commission des Ardoisiers d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

CERAMIQUE

PRODUITS CERAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants (Jean-Claude PROST, successeur, à la Tou-de-Salvagny (Rhône), Magasins et bureau à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, Tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Ardoises.

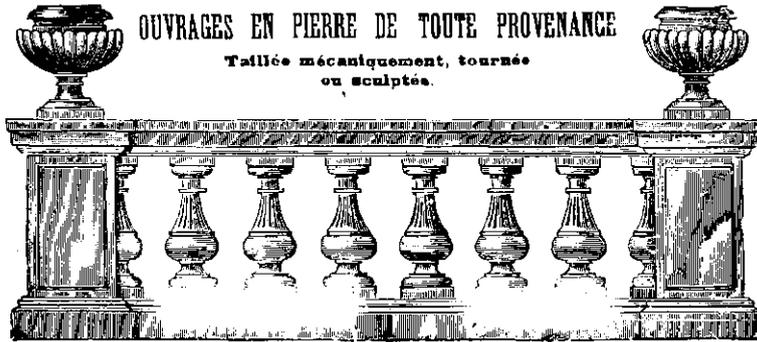
F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée
ou sculptée.



BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

FAÏENCE, TERRE CUITE ET GRÈS DÉCORÉS

CARREAUX DE REVÊTEMENTS

Spécialité de Faïence Marbrée

Procédé Breveté S. G. D. G.

PONTEY & C^{IE}

DÉPOSITAIRES

LYON — 11, rue Turbil — LYON

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRÍQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63, Rue de la Vilette, LYON

REPRODUCTION
E. ACHARD

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur fond blanc, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir
3, rue Fénelon Le meilleur marché sur place
Téléph. 37.72 - LYON et le plus rapide de la Région

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

LOIS DES 25 FÉVRIER 1901 ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et donations et admettant pour le paiement des droits de succession le principe de la déduction des dettes civiles et commerciales et de l'impôt progressif

A ces lois sont annexés des barèmes complets permettant de liquider facilement et rapidement les nouveaux droits de succession, quelle que soit l'importance des parts héréditaires.

Par P. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines
et du Timbre

Prix : 2,25; par la poste : 2,40

AU CHINOIS 11, rue Centrale
LYON

Maison recommandée par son bon marché

PAPIERS PEINTS IMITATION
VITRAUX

Collections d'Echantillons sur demande

"LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

contre les

ACCIDENTS

DE TOUTE NATURE

Capital Social : 6.800.000 francs

Réserves : 2.125.000 francs

ASSURANCES INDIVIDUELLES

Assurances de responsabilité civile :
AUTOMOBILES - CHEVAUX et VOITURES - DOMESTIQUES

ASSURANCES

Contre les Accidents du Travail

RESPONSABILITÉ
des Propriétaires d'Immeubles

ASSURANCES AGRICOLES

PAULE et TURPEAU

Agents généraux

A. BENOIST, inspecteur général

39, rue de la Bourse à LYON

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A tous les Journaux du Monde

L'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, LYON